



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

**BOSTIK MSP 107 BLANC**  
Remplace la version : 30-mars-2023

Date de révision 16-avr.-2024  
Numéro de révision 8

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** BOSTIK MSP 107 BLANC  
**Forme** Cette substance/ Ce mélange contient des nanoformes

### Autres moyens d'identification

**Substance pure/mélange** Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Produit d'étanchéité  
**Utilisations déconseillées** Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom de la société**  
Bostik SA  
420 rue d'Estienne d'Orves  
92700 Colombes  
FRANCE  
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

**Adresse e-mail** SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Europe** 112  
**France** ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement  
(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande  
EUH208 - Contient Triméthoxyvinylsilane. Peut produire une réaction allergique

### 2.3. Autres dangers

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP 107 BLANC  
Remplace la version : 30-mars-2023

Date de révision 16-avr.-2024  
Numéro de révision 8

Provoque une légère irritation cutanée. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

## PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

## Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS.	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
Triméthoxyvinylsilane 1 - <3 %	220-449-8 (014-049-00-0)	2768-02-7	Skin Sens. 1B (H317) Acute Tox. 4 (H332) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-	01-2119513215-52-XXXX
1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- 1 - <2.5 %	237-511-5	13822-56-5	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-	01-2119510159-45-XXXX
Titane (dioxyde de) 0.1- <1 %	236-675-5 (022-006-00-2)	13463-67-7	[C]	-	-	-	01-2119489379-17-XXXX
Dioctyltin oxide 0.1 - <0.5 %	212-791-1	870-08-6	STOT SE 2 (H371)	-	-	-	01-2119971268-27-xxxx

Des contaminants atmosphériques se forment lorsque la substance ou le mélange sont utilisés de la façon prévue

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
Méthanol 67-56-1	200-659-6 (603-001-00-X)	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225)	STOT SE 1 :: C >= 10% STOT SE 2 :: 3% <= C < 10%	-	-	01-2119433307-44-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes

[C] - Composants dotés de limites d'exposition professionnelle et/ou de limites biologiques d'exposition professionnelle, nécessitant une surveillance

## Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP 107 BLANC  
Remplace la version : 30-mars-2023

Date de révision 16-avr.-2024  
Numéro de révision 8

pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Triméthoxyvinylsilane	220-449-8 (014-049-00-0)	2768-02-7	-	-	-	11	-
1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)-	237-511-5	13822-56-5	-	-	-	-	-
Titane (dioxyde de)	236-675-5 (022-006-00-2)	13463-67-7	-	-	-	-	-
Diocetylène oxide	212-791-1	870-08-6	-	-	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## Notes

Voir la section 16 pour plus d'informations

Nom chimique	Notes
Titane (dioxyde de) - 13463-67-7	V,W,10

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	De petites quantités de méthanol toxiques sont libérés par hydrolyse. Consulter immédiatement un médecin. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Effets de l'exposition</b>	Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont susceptibles de se former par hydrolyse puis relarguées dans l'atmosphère quand le produit est exposé à l'humidité ou bien de l'eau. Traiter les symptômes.
------------------------	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP 107 BLANC  
Remplace la version : 30-mars-2023

Date de révision 16-avr.-2024  
Numéro de révision 8

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

**Moyens d'extinction inappropriés** Jet d'eau à pleine puissance.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit** La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. chimique

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Dioxyde de silicium.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP 107 BLANC  
Remplace la version : 30-mars-2023

Date de révision 16-avr.-2024  
Numéro de révision 8

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Température de stockage recommandée** Conserver à des températures comprises entre 2 et 10 °C. Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### Utilisation(s) particulière(s)

Produit d'étanchéité.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Ce produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement

Nom chimique	Union européenne	France
Carbonate de calcium 471-34-1	-	VLEP 8h: 10 mg/m <sup>3</sup>
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> *	VLEP 8h: 200 ppm VLEP 8h: 260 mg/m <sup>3</sup> VLEP court terme: 1000 ppm VLEP court terme: 1300 mg/m <sup>3</sup> Peau
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	VLEP 8h: 10 mg/m <sup>3</sup> Carcinogen category 2
Diocytlin oxide 870-08-6	-	VLEP 8h: 0.1 mg/m <sup>3</sup> VLEP court terme: 0.2 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Union européenne	France
Méthanol 67-56-1	-	- urine (Methanol) - end of shift

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

### Dose dérivée sans effet (DNEL)

#### Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	27,6 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	3,9 mg/kg pc/jour	

#### 1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- (13822-56-5)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	58 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme	Cutané(e)	8.3 mg/kg pc/jour	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK MSP 107 BLANC**  
Remplace la version : 30-mars-2023

Date de révision 16-avr.-2024  
Numéro de révision 8

À court terme travailleur	Inhalation	58 mg/m <sup>3</sup>	
À court terme travailleur	Cutané(e)	8.3 mg/kg pc/jour	

<b>Titane (dioxyde de) (13463-67-7)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>	

<b>Diocetylène oxide (870-08-6)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.05 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	0.004 mg/m <sup>3</sup>	

<b>Dose dérivée sans effet (DNEL)</b>			
<b>Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	18,9 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	7,8 mg/kg pc/jour	
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Oral(e)	0,3 mg/kg pc/jour	

<b>Titane (dioxyde de) (13463-67-7)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	700 mg/kg pc/jour	

<b>Diocetylène oxide (870-08-6)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.0005 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.025 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	0.0009 mg/m <sup>3</sup>	

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP 107 BLANC  
Remplace la version : 30-mars-2023

Date de révision 16-avr.-2024  
Numéro de révision 8

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
<b>Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.34 mg/l
Eau de mer	0.034 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	110 mg/l

1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- (13822-56-5)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.33 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	13 mg/l
Terrestre	0.04 mg/l
Eau de mer	0.033 mg/l

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau de mer	0.0184 mg/l
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg
Eau douce	0.184 mg/l
Sédiments marins	100 mg/kg
Terrestre	100 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Eau douce – intermittent	0.193 mg/l

Diocetylène oxide (870-08-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Sédiments d'eau douce	0.02798 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.002798 mg/kg de masse sèche
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.
- Protection des mains** Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
- Protection de la peau et du corps** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.
- Protection respiratoire** Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
- Type de filtre recommandé :** Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Pâte
Couleur	Blanc

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP 107 BLANC  
Remplace la version : 30-mars-2023

Date de révision 16-avr.-2024  
Numéro de révision 8

Odeur	Aucune information disponible.	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	> 60 °C	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e).
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	non applicable
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible.	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité apparente	Aucune donnée disponible	
Densité	1.47 - 1.53 g/cm <sup>3</sup>	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

## 9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)      Aucune information disponible  
Teneur en COV      Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité      Le produit durcit avec l'humidité.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité      Stable dans les conditions normales.

### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques      Aucun(e).  
Sensibilité aux décharges électrostatiques      Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP 107 BLANC  
Remplace la version : 30-mars-2023

Date de révision 16-avr.-2024  
Numéro de révision 8

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

## 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Le produit durcit avec l'humidité.

## 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

**Inhalation** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Contact oculaire** L'essai induit une moyenne in vitro score irritation ? 3, l'élément d'essai est considéré comme un produit chimique de test ne nécessitant pas de classification pour l'irritation oculaire ou des lésions oculaires graves.

**Contact avec la peau** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Provoque une légère irritation cutanée. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

**Ingestion** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

#### Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) >5000 mg/kg  
ETAmél (voie cutanée) >5000 mg/kg  
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm  
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) >5 mg/l  
ETAmél (inhalation-vapeurs) 596.90 mg/l

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Triméthoxyvinylsilane	LD50 = 7120 -7236 mg/kg (Rattus) OECD 401	= 3540 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC50 (4hr) 16.8 mg/l (Rattus) OECD TG 403

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP 107 BLANC  
Remplace la version : 30-mars-2023

Date de révision 16-avr.-2024  
Numéro de révision 8

1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)-	LD50 (Rattus) > 2000 mg/ kg (2,97 ml/kg) (OECD 401)	LD50 (Oryctolagus cuniculus) > 2000 mg/kg 11,3 ml/kg) OECD 402	-
Titane (dioxyde de)	>10000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 5000 mg/Kg	= 5.09 mg/L ( Rattus ) 4 h
Diocetyl tin oxide	=2500 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 402	-

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une légère irritation cutanée.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)			Non irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucune classification n'est proposée du fait de résultats concluants négatifs. Par analogie à un autre produit semblable examiné: Aucune irritation après contact avec les yeux. (H319 n'est pas exigé.).

Informations sur le produit					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OECD 437 Bovine Corneal Opacity and Permeability (BCOP) test	Bovine	Cornéen	Produit 100 %	10 minutes	Score du produit <3 Non irritant

## Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil		24 heures	Non irritant

## 1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- (13822-56-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil		72 heures	irritant

## Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Œil			Non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée. Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée. Aucune classification n'est proposée du fait de résultats concluants négatifs. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Informations sur le produit			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Aucune réponse de sensibilisation n'a été

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK MSP 107 BLANC**  
Remplace la version : 30-mars-2023

Date de révision 16-avr.-2024  
Numéro de révision 8

			observée
--	--	--	----------

**Mutagénicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants  
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réversible sur des bactéries	in vitro	Non mutagène

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Diocetyl tin oxide (870-08-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	Rat	Oral(e)	5 mg/kg	28 jours	0.3 - 0.5 mg/kg pc/jour Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants : Système immunitaire

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours	Rat	Inhalation vapeurs		90 jours	0.058 NOAEL

Diocetyl tin oxide (870-08-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Rat Lapin			28 jours	0.3 -0.5 mg/kg pc/jour

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

### 11.2.2. Autres informations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP 107 BLANC  
Remplace la version : 30-mars-2023

Date de révision 16-avr.-2024  
Numéro de révision 8

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	EC 50 (72h) > 957 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EU Method C.3	LC50 (96h) = 191 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	-	EC50(48hr) 168.7mg/l (Daphnia magna)		
1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- 13822-56-5	EC50 (72h) > 1000 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EU Method C.3 (Algal Inhibition test)	LC50 (96h) > 934 mg/L (Danio rerio) OECD 203	-	EC50 (48h) = 331 mg/L (Daphnia magna) OECD 202		
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	LC50 (96h) > 10000 mg/l (Cyprinodon variegatus) OECD 203	-	-	-		
Diocetyl tin oxide 870-08-6	EC50 (3hr) > 1.000 mg/l (bacteria) (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)	LC50 (96hr) > 0,09 mg/l (Brachydanio rerio (zebra)) (Acute Toxicity Test)	-	EC50 (48Hr) > 0,21 mg/l (Daphnia magna) (Dappnia magna)) (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	DBO	51 % N'est pas facilement biodégradable

1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)- (13822-56-5)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai de disparition du COD (TG 301 A)	28 jours		67 % N'est pas facilement biodégradable

Diocetyl tin oxide (870-08-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de	755 heures	biodégradation	N'est pas facilement biodégradable 2 %

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP 107 BLANC  
Remplace la version : 30-mars-2023

Date de révision 16-avr.-2024  
Numéro de révision 8

respirométrie manométrique (TG 301 F)			
---------------------------------------	--	--	--

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Bioaccumulation

#### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Triméthoxyvinylsilane	1.1
Dioctyltin oxide	6

## 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Triméthoxyvinylsilane	La substance n'est pas PBT/vPvB
1-Propanamine, 3-(triméthoxysilyl)-	La substance n'est pas PBT/vPvB
Titane (dioxyde de)	La substance n'est pas PBT/vPvB
Dioctyltin oxide	La substance n'est pas PBT/vPvB

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

## 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

Catalogue européen des déchets 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU -

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK MSP 107 BLANC  
Remplace la version : 30-mars-2023

Date de révision 16-avr.-2024  
Numéro de révision 8

14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)

## IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
14.5 Polluant marin NP  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)  
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI  
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

## Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)

## **Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

#### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

#### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
--------------	------------	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK MSP 107 BLANC**  
Remplace la version : 30-mars-2023

Date de révision 16-avr.-2024  
Numéro de révision 8

Diocetyltn oxide	870-08-6	20.
------------------	----------	-----

20 (6) DOT

## Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

## Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Nom chimique	Restrictions sur les exportations et les importations européennes selon (CE) 649/2012 – Annexe numéro
Diocetyltn oxide	I.1

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**  
non applicable

**Polluants organiques persistants**  
non applicable

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs**  
non applicable

## Réglementations nationales

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H332 - Nocif par inhalation

#### Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

**Note V:** Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée)

**Note W:** On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon

#### Notes relatives à la classification et à l'étiquetage des mélanges

**Note 10:** La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK MSP 107 BLANC**  
Remplace la version : 30-mars-2023

Date de révision 16-avr.-2024  
Numéro de révision 8

particules ayant un diamètre aérodynamique  $\leq 10 \mu\text{m}$

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)  
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)  
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique  
EWC: Catalogue européen des déchets  
LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IATA: International Air Transport Association  
OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
IMDG: International Maritime Dangerous Goods  
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

## Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données d'essai
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	D'après les données d'essai
mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision** 16-avr.-2024

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 8 9 11 12

**Conseil en matière de formation** Aucune information disponible



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK MSP 107 BLANC**  
Remplace la version : 30-mars-2023

Date de révision 16-avr.-2024  
Numéro de révision 8

---

**Informations supplémentaires**      Aucune information disponible

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Règlement (CE) n°1272/2008 et règlement (CE) n°1907/2006 modifiés par le règlement (UE) n°2020/878

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**